

## 2. LE CONTEXTE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

### LES OBJECTIFS CLIMATIQUES, MOTEURS DU CHANGEMENT

Le développement du réseau électrique belge est lié à l'engagement de l'Europe de décarboniser notre société à plus de 80 % d'ici 2050. L'Europe suit ainsi les ambitions de la conférence sur le changement climatique (COP21), qui s'est tenue en décembre 2015 à Paris.

Les objectifs climatiques sont le moteur indéniable de la transition énergétique, qui est désormais clairement tangible et irréversiblement en marche. Ces objectifs requièrent une transformation profonde du système énergétique européen qui se concentrera à la fois sur l'amélioration de l'efficacité énergétique,

l'électrification de secteurs clés (comme le transport, le chauffage) et la décarbonisation maximale du système électrique.

**L'idéal pour la Belgique serait d'avoir un système électrique européen intégré qui s'appuierait sur des sources d'énergie renouvelable et dans lequel l'ensemble du potentiel national serait valorisé et complété par l'importation d'électricité via des interconnexions supplémentaires. L'effet positif de cette vision a été analysé dans une étude réalisée par Elia en novembre 2017 (Electricity Scenarios for Belgium towards 2050).**

#### IMPACT DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE SUR LE RÉSEAU ÉLECTRIQUE BELGE



Les sources d'énergie conventionnelles cèdent la place à une production d'énergie (renouvelable) faible en CO<sub>2</sub> qui se développe à grande échelle.



Le système énergétique se décentralise et la production d'électricité s'éloigne des grands centres de consommation.



L'électricité acquiert un caractère bidirectionnel sous l'impulsion de la digitalisation et de l'émergence de nouvelles technologies. Le consommateur final joue un rôle de plus en plus important. Les voitures électriques et la technologie des batteries commencent à percer, la gestion de la demande et l'efficacité énergétique progressent.



L'essor de la production énergétique renouvelable en Europe entraîne une augmentation des flux électriques internationaux. Des interconnexions supplémentaires permettent une intégration accrue du marché électrique européen.

### LES OBJECTIFS DU TRILEMME ÉNERGÉTIQUE

La transition énergétique réussira seulement si elle offre un maximum de bénéfices pour les trois piliers du trilemme énergétique, à savoir la fiabilité, la durabilité et l'accessibilité financière des prix abordables.

**La Belgique a tout intérêt à investir dans le réseau électrique. Un réseau robuste et fiable, onshore et offshore, constitue une condition essentielle à une transition énergétique réussie vers un système fiable, durable et abordable.**



**1. Un système fiable :** grâce à un mix énergétique qui peut satisfaire en permanence la demande et qui favorise l'activité économique tout en préservant notre confort.



**2. Un système durable :** fruit de l'intégration de sources d'énergie renouvelable, à travers l'exploitation totale de notre potentiel national, complété par une production d'énergie renouvelable étrangère (acheminée grâce à des interconnexions supplémentaires).



**3. Un système abordable :** grâce à un réseau électrique bien développé, la Belgique a accès aux sources d'énergie les plus efficaces sur son territoire et à l'étranger. Ceci crée une convergence des prix avec les pays voisins, et améliore notre position concurrentielle.

## ÉVOLUTION DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE BELGE : LA PROACTIVITÉ REMPLACE LA RÉACTIVITÉ

Par le **passé**, la topographie du réseau électrique suivait les développements de la production. Le réseau reliait les grandes unités de production centralisée (centrales au charbon, au gaz et nucléaires) aux centres de consommation. Le développement du réseau transfrontalier visait principalement à assurer une meilleure sécurité d'approvisionnement.

**À partir de la fin des années 90**, la libéralisation du marché électrique européen a entraîné un changement radical de contexte. Le commerce international de l'électricité n'a cessé de gagner en importance, ce qui a réduit considérablement les écarts de prix entre les marchés nationaux. Cette évolution a été rendue possible par le développement d'interconnexions et le couplage des différents marchés nationaux via un mécanisme commun.

**Aujourd'hui**, le développement du réseau électrique belge est guidé par la politique climatique européenne, qui vise une décarbonisation quasiment totale du secteur de l'électricité d'ici 2050 via l'intégration massive de sources d'énergie renouvelable telles que l'énergie solaire et éolienne.

L'évolution vers un système énergétique européen intégré et durable n'est pas sans conséquence pour le réseau de transport. Pour pouvoir faire face de manière optimale à ces changements rapides, une configuration de réseau adaptée s'avère nécessaire.

Développer de nouvelles infrastructures de réseau prend cependant beaucoup plus de temps (en moyenne 10 ans) que construire une installation de production d'énergie renouvelable (3 à 5 ans, environ). Si nous souhaitons exploiter tout le potentiel de la production d'énergie renouvelable, une politique adaptée s'impose en matière de développement de réseau. Les goulets d'étranglement et chaînons manquants prévisibles doivent être identifiés et résolus de manière plus proactive et rapide. C'est la seule manière de donner toutes ses chances à la transition énergétique.

**Le développement du réseau électrique belge devient plus proactif que réactif. La construction d'une infrastructure de réseau nécessite en effet un délai d'exécution plus long que la réalisation de projets de production d'énergie renouvelable. Pour concrétiser la transition énergétique et la valoriser au maximum, l'infrastructure de transport devra donc être réalisée à temps, dans l'intérêt de la communauté.**

LE DÉVELOPPEMENT  
DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE BELGE  
DEVIENT PLUS PROACTIF QUE  
RÉACTIF. LA CONSTRUCTION D'UNE  
INFRASTRUCTURE DE RÉSEAU  
NÉCESSITE EN EFFET UN DÉLAI  
D'EXÉCUTION PLUS LONG QUE  
LA RÉALISATION DE PROJETS  
DE PRODUCTION D'ÉNERGIE  
RENOUVELABLE. POUR CONCRÉTISER  
LA TRANSITION ÉNERGETIQUE  
ET LA VALORISER AU MAXIMUM,  
L'INFRASTRUCTURE DE TRANSPORT  
DEVRA DONC ÊTRE RÉALISÉE À  
TEMPS, DANS L'INTÉRÊT DE LA  
COMMUNAUTÉ.